

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-233

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.